

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
27 février 2024

Date d'affichage :  
27 février 2024

**Délibération D2024\_023**  
**ETAT : demande de**  
**subvention au titre de la**  
**sécurisation des sites**  
**sensibles**

La secrétaire de  
séance,  
  
Mme MARTINEZ

Le Maire,  
  
Robert AGUETAZ

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20240304-D2024\_023-DE

Le lundi 4 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine.

**Pouvoir(s) :** Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme MONANGE  
Mme MERLIER donne pouvoir à M. BELLOT  
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme GINET  
Mme THUILLIER donne pouvoir à M. ROBERT

**Absent(s) :** Christian PLUCHE,

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie MARTINEZ a été désignée secrétaire de séance.

.....

Au-delà des priorités d'action de prévention sociale définies dans les stratégies de prévention de la délinquance et de la radicalisation, certaines actions de prévention situationnelle peuvent également concourir à diminuer les risques de délinquance ou de terrorisme.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à soutenir divers programmes notamment le programme S (vidéoprotection)

L'extension du dispositif de vidéoprotection prévue par la commune de Viviers du lac est éligible au FIPD 2024.

Le coût des travaux est estimé à 12.644,00 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (année 2024).